

DECRET N° 80-202 du 23 juillet 1980

Portant nomination du Camarade CHABI GUIYA Jean-Baptiste en qualité de Contrôleur du Gouvernement auprès de l'Hôpital de Parakou, en remplacement du Camarade SATZONOU Liamidi Dine.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU Le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance n° 73-29 du 27 Mars 1973 instituant auprès des Sociétés d'Etat, des organismes et services publics, un poste de Commissaire ou Contrôleur du Gouvernement ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 9 Juillet 1980,

DECRETE

Article 1er - Le Camarade CHABI GUIYA Jean-Baptiste est nommé Contrôleur du Gouvernement auprès de l'Hôpital de Parakou, en remplacement du Camarade SATZONOU Liamidi Dine ;

Article 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera

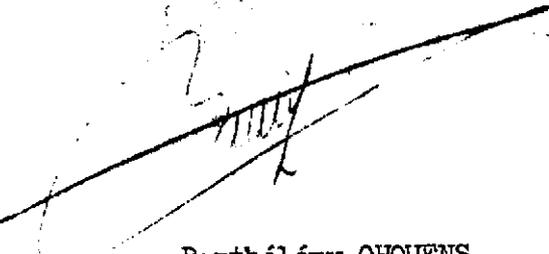
Fait à COTONOU, le 23 juillet 1980

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour Le Ministre des Finances absent,  
Le Ministre de l'Industrie des Mines et de  
l'Energie, chargé de l'intérim

Le Ministre de la Santé Publique

  
Barthélémy OHOUENS

  
Paul KPOFFON

AMPLIATIONS : PR 8 CC du PRPB 4 CPC 6 ANR 6 SGG 4 SPD 2 MF 5 MSP 5 autres  
Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde-Chano. 3  
UNB-FASJEF-EN 6 Hôpital de PARAKOU 2 Intéressé 1 DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4  
BCP 1 JORPB 1.-